



CE 25 NOVEMBRE, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, MOBILISONS-NOUS POUR LES FAIRE CESSER !

Ce 25 novembre 2022, avec toutes les femmes du monde, soyons tou-te-s ensemble mobilisé-e-s pour dire stop aux violences psychologiques, physiques, économiques ou sexuelles faites aux femmes.

En cette journée internationale de luttes contre les violences faites aux femmes, la CGT, FSU, Solidaires réaffirment leur soutien et leur solidarité à toutes les femmes et tous les peuples qui combattent les régimes autoritaires, réactionnaires et libéraux visant à toujours limiter les droits des femmes et organiser leur domination. **Nos syndicats condamnent avec la plus grande fermeté les inactions des gouvernements contre ce fléau** et le recours toujours impuni aux viols de femmes et de filles toujours utilisés comme arme de guerre dans les zones de conflit. Elles rappellent que l'accès à l'éducation, à la santé, à l'alimentation, au logement, au travail sont des leviers incontournables d'émancipation.

En France, le manque d'ambition politique et de moyens dédiés n'a pas permis de faire reculer les violences sexistes et sexuelles et laisse persister une situation inacceptable, celles des femmes victimes, parfois jusqu'à la mort.



La sphère du travail, loin d'être épargnée, accuse toujours des constats accablants : 1 femme sur 3 déclare avoir été victime de harcèlement sexuel au travail et, selon les chiffres 2020 du ministère chargé de l'égalité, 30% des femmes ont déjà été harcelées ou agressées sur leur lieu de travail quand 9% ont subi un viol par quelqu'un de leur milieu professionnel.

Nos organisations CGT, FSU et Solidaires exigent que le gouvernement français mette la loi en conformité avec les recommandations de la convention 190 de l'OIT. **Il doit doter la législation française de mesures et de moyens ambitieux pour prévenir, contrôler et combattre les violences sexistes et sexuelles au travail.** Il faut imposer aux employeurs de mettre en œuvre des dispositifs favorables à l'égalité professionnelle et rigoureux contre les violences faites aux femmes. Les employeurs publics ont un devoir d'exemplarité de ce point de vue et doivent renforcer l'axe 5 des plans d'action issu des accords égalité professionnelle afin que la tolérance zéro s'applique dans les trois versants de la fonction publique, les ministères de tutelle et les collectivités territoriales.

Nos organisations syndicales interpellent nos employeurs privés et publics ainsi que le gouvernement afin d'exiger la mise en œuvre immédiate d'un grand plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles !

**RDV le vendredi 25 novembre 2022 à 18h à Rouen
Rassemblement devant le Palais de Justice**